

Formation Continue à VITTEL

Vendredi 24 et samedi 25 mai 2019



 Renseignements

ERAGE

Tél. 07 87 00 20 82

lorraine-nancy@erage.eu

www.erage.eu

Date limite d'inscription : 16/05/2019

Jusqu'à 12 heures validées

4 ateliers au choix par demi-journée

Hébergement possible au Club Med

Club Med 



Vendredi 24 mai 2019

 Journée à prise en charge collective : merci de choisir deux ateliers : un le matin et un l'après-midi

Matin Formations de 9h00 à 13h00	<i>Salles César & Bluysen</i> 70 places	1	ACTUALITÉ DU DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE (1^{ère} partie) M. Michel GRIMALDI, Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université Panthéon-Assas, Paris II et Me Anne COINCHELIN, Avocat au Barreau d'Epinal Spécialisation : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine Niveau : 3. Expertise
	<i>Salle Lefebvre</i> 40 places	2	ACTUALITÉ EN DROIT DU TRAVAIL Contrat de travail : exécution, rupture ; harcèlement moral, discrimination ; libertés fondamentales Me Marie-Laurence BOULANGER, Avocat - Cabinet Fromont - Briens Spécialisation : Droit du travail - Niveau de la formation : 3. Expertise
	<i>Salle Walwein</i> 30 places	3	LE STATUT DES BAUX COMMERCIAUX APRÈS LES LOIS PINEL ET MACRON M. Jean-Pierre DUMUR, Expert agréé près la Cour de Cassation, à la Cour d'Appel et à la Cour administrative d'Appel de Nancy et M. le Bâtonnier Denis JEANNEL, Avocat au Barreau d'Epinal Spécialisation : Droit immobilier - Niveau de la formation : 3. Expertise
	<i>Salle Nachon</i> 30 places	4	ACTUALITÉ EN DROIT DES SOCIÉTÉS, LOI PACTE ET AUTRES NOUVEAUTÉS Principales évolutions du droit des sociétés et notamment les conséquences de la loi PACTE Me Yan FREYRIA-COURTOIS, Avocat au Barreau de Lyon Spécialisation : Droit des sociétés - Niveau de la formation : 3. Expertise
En option : 13h00 - 14h15 : Cocktail déjeunatoire, sur place au Palais des Congrès (26 € / personne)			
Après-midi Formations de 14h30 à 18h30	<i>Salles César & Bluysen</i> 70 places	5	ACTUALITÉ DU DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE (2^{ème} partie) M. Michel GRIMALDI, Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université Panthéon-Assas, Paris II et un avocat discutant Spécialisation : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine Niveau de la formation : 3. Expertise
	<i>Salle Lefebvre</i> 40 places	6	RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL Atelier pratique : licenciement ; rupture négociée ; Condamnations prud'homales Me Marie-Laurence BOULANGER, Avocat au Barreau de Lyon, Cabinet Fromont - Briens Spécialisation : Droit du travail - Niveau de la formation : 3. Expertise
	<i>Salle Walwein</i> 30 places	7	REVUE JURISPRUDENTIELLE DU DROIT DES BAUX COMMERCIAUX M. Jean-Pierre DUMUR, Expert agréé près la Cour de Cassation, à la Cour d'Appel et à la Cour administrative d'Appel de Nancy et M. le Bâtonnier Denis JEANNEL, Avocat au Barreau d'Epinal Spécialisation : Droit immobilier - Niveau de la formation : 3. Expertise
	<i>Salle Nachon</i> 30 places	8	LES NOUVELLES OPPORTUNITÉS D'EXERCICE M. Dan KOHN, Administrateur Open Law, Directeur de la prospective et de l'innovation SECIB et M. le Bâtonnier Olivier COUSIN, Avocat au Barreau d'Epinal Spécialisation : Vie professionnelle – Niveau : 1. Initiation
Dîner : 20h - En option Soirée au Club Med (Inclus pour les personnes hébergées le vendredi / 68 € pour les autres / 27 € pour les enfants)			

Samedi 25 mai 2019

Matin Formations de 8h30 à 12h30	<i>Salle César</i> 30 places		MAÎTRISER LA PROCÉDURE PARTICIPATIVE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES AVOCATS Mme le Bâtonnier Hélène MOUTARDIER, Bâtonnier, Avocat au Barreau de l'Essonne Spécialisation : Vie professionnelle - Niveau de la formation : 1. Initiation
	<i>Salle Lefebvre</i> 40 places		REVUE DE JURISPRUDENCES DU DROIT DE L'ACCIDENT DE LA CIRCULATION (de Novembre 2018 à Mai 2019) Me Olivier MERLIN, Avocat au Barreau d'Epinal, spécialisé en droit du dommage corporel Spécialisation : Droit du dommage corporel - Niveau de la formation : 3. Expertise
	<i>Salle Walwein</i>  30 places		DEVENIR UN AVOCAT ENTREPRENEUR AUGMENTÉ Comment réussir sa transition digitale, repenser son business model, sa proposition de valeur, son positionnement M. Dan KOHN, Administrateur Open Law, Directeur de la prospective et de l'innovation SECIB et M. le Bâtonnier Denis JEANNEL, Avocat au Barreau d'Epinal Spécialisation : Vie professionnelle, Déontologie - Niveau de la formation : 1. Initiation
	<i>Salle Nachon</i>  30 places		S'ÉVALUER, SE VENDRE ET SAVOIR FACTURER Faire le point sur les principales dispositions légales et réglementaires depuis la loi Macron ; Elaborer un budget prévisionnel Mme Nadine SERRES, Directrice du service formation ANAFAGC et M. le Bâtonnier Cyrille GAUTHIER, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Epinal Spécialisation : Vie professionnelle ; Déontologie Niveau de la formation : 1. Initiation
	<i>Salle Bluysen</i> 40 places		ACTUALITÉ DES BAUX D'HABITATION Nouveautés jurisprudentielles, législatives et réglementaires et focus sur la loi ELAN Me Nicolas DAMAS, Avocat au Barreau de Metz, Maître de Conférences HDR à l'Université de Lorraine Spécialisation : Droit immobilier - Niveau de la formation : 3. Expertise

En option Déjeuner + activités sportives de 11h à 17h30 (Déjeuner uniquement inclus pour les personnes hébergées le vendredi / Déjeuner + activités : 54 € pour les autres / 27 € pour les enfants)

Lieu des formations :

PALAIS DES CONGRÈS DE VITTEL

1 Avenue Bouloumié - 88800 VITTEL

Parking gratuit : Rue Charles Garnier « Bonne Source » - Gratuit
 (Plan d'accès voir page 12.)

Hébergement possible au Club Med : voir page 8.

Sommaire :

Emploi du temps	pages 2 et 3
Programme détaillé des formations	pages 4 à 6
Proposition d'hébergement	page 8
Conditions générales.....	page 9
Bulletin d'inscription et tarifs.....	page 10
Plans d'accès	page 12

Vendredi 24 mai 2019 de 9h00 à 13h00 un atelier au choix

1 Actualité du droit patrimonial de la famille

24/05/2019 – de 9h00 à 13h00 (durée 4 h)

Intervenants : **M. Michel GRIMALDI**, Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université Panthéon-Assas, Paris II et **Me Anne COINCHELIN**, Avocat au Barreau d'Epinal

Spécialisation : Droit de la famille des personnes et de leur patrimoine - Niveau : 3. Expertise

Objectif pédagogique : Savoir mettre en pratique les dernières évolutions législatives

Programme : I. Le nouveau divorce par consentement mutuel - aspects patrimoniaux / II. Les régimes matrimoniaux / III. Les successions / IV. Les libéralités

2 Actualité en droit du travail

24/05/2019 – de 9h00 à 13h00 (durée 4 h)

Intervenante : **Me Marie-Laurence BOULANGER**, Avocat au Barreau de Lyon, Cabinet Fromont & Briens, Intervenante pour Dalloz formation, Elégia Formation, Science Po Paris, Omnidroit

Spécialisation : Droit du travail - Niveau : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Maîtriser les évolutions légales et jurisprudentielles et sécuriser ses pratiques

Programme : Actualités jurisprudentielles 1. Exécution du contrat de travail / 2. Rupture du contrat de travail / 3. Harcèlement moral, discrimination / 4. Libertés fondamentales

3 Le statut des baux commerciaux après les lois PINEL et MACRON

24/05/2019 – de 9h00 à 13h00 (durée 4 h)

Intervenant : **M. Jean-Pierre DUMUR**, Expert agréé près la Cour de Cassation, la Cour d'Appel et la Cour administrative d'Appel de Nancy et **M. le Bâtonnier Denis JEANNEL**, Avocat au Barreau d'Epinal

Spécialisation : Droit immobilier - Niveau : 3. Expertise

Objectif pédagogique : Dresser un état des lieux de l'impact des lois Pinel et Macron sur les baux commerciaux

Programme : I. fondamentaux et contraintes des nouveaux textes / II. Application dans le temps des nouveaux textes / III. Propositions rédactionnelles adaptées aux nouveaux textes

4 Actualité en droit des sociétés, loi pacte et autres nouveautés

24/05/2019 – de 9h00 à 13h00 (durée 4 h)

Intervenant : **Me Yan FREYRIA-COURTOIS**, Avocat au Barreau de Lyon

Spécialisation : Droit des sociétés - Niveau : 3. Expertise

Objectif pédagogique : Présenter les principales évolutions du droit des sociétés et notamment les conséquences de la loi PACTE

Programme : I. Loi PACTE : dispositions principales et perspectives / II. Autres actualités législatives, réglementaires et jurisprudentielles

Vendredi 24 mai 2019 de 14h30 à 18h30 un atelier au choix

5 Actualité du droit patrimonial de la famille - 2^{ème} partie

24/05/2019 – de 14h30 à 18h30 (durée 4 h)

Intervenants : **M. Michel GRIMALDI**, Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université Panthéon-Assas, Paris II et un avocat discutant

Spécialisation : Droit de la famille des personnes et de leur patrimoine - **Niveau** : 3. Expertise

Objectif pédagogique : Mettre en pratique les dernières évolutions législatives

Programme : I. Les successions / II. Les libéralités

6 Ruptures du contrat de travail – atelier pratique

24/05/2019 – de 14h30 à 18h30 (durée 4 h)

Intervenante : **Me Marie-Laurence BOULANGER**, Avocat au Barreau de Lyon, Cabinet Fromont Briens, Intervenante pour Dalloz formation, Elégia Formation, Science Po Paris, Omnidroit

Spécialisation : Droit du travail – **Niveau** : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Mettre à jour ses pratiques, acquérir les réflexes essentiels et sécuriser ses pratiques

Programme : Actualités jurisprudentielles : 1. Le licenciement / 2. La rupture du contrat négociée / 3. Les condamnations prud'homales

7 Revue jurisprudentielle du droit des baux commerciaux

24/05/2019 – de 14h30 à 18h30 (durée 4 h)

Intervenant : **M. Jean-Pierre DUMUR**, Expert agréé près la Cour de Cassation, la Cour d'Appel et la Cour administrative d'Appel de Nancy et **M. le Bâtonnier Denis JEANNEL**, Avocat au Barreau d'Epinal

Spécialisation : Droit immobilier - **Niveau** : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Maîtriser les dispositions obligatoires, actualiser ses pratiques

Programme : 1. Champ d'application du statut / 2. Durée et fin du contrat / 3. Droit au renouvellement / 4. Refus du renouvellement / 5. Loyer et accessoires / 6. Rapports contractuels / 7. Cession et sous-location / 8. Destination et déspecialisation / 9. Contrats hors statut / 10. Procédure – compétence – prescription / 11. Procédures collectives / 12. Législation et réglementation / 13. Questions Prioritaires de Constitutionnalité – (QPC) / 13. Responsabilité professionnelle

8 Les nouvelles opportunités d'exercice

24/05/2019 – de 14h30 à 18h30 (durée 4 h)

Intervenant : **M. Dan KOHN**, Administrateur Open Law, Directeur de la prospective et de l'innovation SECIB et **M. le Bâtonnier Olivier COUSIN**, Avocat au Barreau d'Epinal

Spécialisation : Vie professionnelle - **Niveau** : 1. Initiation

Objectif pédagogique : S'allier pour profiter des opportunités nouvellement ouvertes à la profession

Programme : 1. Interpro / 2. Activité commerciale accessoire / 3. Ouverture du capital / 4. Publicité / 5. Faire de la pluri professionnalité une opportunité / 6. De nouvelles formes de service client / 7. Développer un partenariat Legal Tech / 8. Développer son réseau : pourquoi ? Comment ?

Samedi 25 mai 2019 de 8h30 à 12h30 un atelier au choix

9 Maîtriser la procédure participative : une opportunité pour les avocats

25/05/2019 – de 08h30 à 12h30 (durée 4 h)

Intervenante : Mme le Bâtonnier Hélène MOUTARDIER, Avocat au Barreau de l'Essonne, Ancien Bâtonnier, Spécialiste en droit de la famille, des personnes & de leur patrimoine

Spécialisation : Vie professionnelle - **Niveau** : Actualisation

Objectif pédagogique : Maîtriser et appliquer les techniques de la procédure participative

Programme : 1^{ère} partie : Les grands principes d'abord : le nouveau rôle de l'avocat et les principes fondamentaux / 1. la bonne foi / 2. Des parties ayant la capacité juridique / 3. Des parties ayant des droits / 4. Les droits disponibles entrant dans le champ d'application de procédure participative / 5. Avant toute saisine du juge, aménagement du décret du 11 mars 2015 et la réforme de 2016 – 2^{ème} partie : la technique et le déroulement de la procédure AB UNITIO (la préparation, les garanties à prendre, le déroulé) / 1. Les effets de la convention / 2. Une convention écrite, ses mentions à peine de nullité et quelques conseils pour la construire / 3. Les autres mentions à peine de nullité / 4. Le déroulement de la procédure, la saisine du Juge – 3^{ème} partie : la technique et le déroulé de la procédure participative de mis en état / La convention / ses effets / les suites / l'acte de procédure d'avocats / modèles d'actes

10 Revue de jurisprudences du droit de l'accident de la circulation

(de Novembre 2018 à Mai 2019)

25/05/2019 – de 08h30 à 12h30 (durée 4 h)

Intervenant : Me Olivier MERLIN, Avocat au Barreau d'Epinal, spécialisé en droit du dommage corporel

Spécialisation : Droit du dommage corporel - **Niveau** : 3. Expertise

Objectif pédagogique : Faire le point sur l'actualité jurisprudentielle du droit de l'accident de la circulation

Programme : 1. La problématique du 1/3 payeur / 2. La problématique de l'offre / 3. La problématique de poursuite de la construction de la nomenclature des postes de préjudices par la cour de cassation / 4. La problématique de l'état antérieur et de la causalité / 5. La problématique des préjudices professionnels / 6. La problématique du principe de la réparation intégrale / 7. La problématique du droit processuel et du droit de la preuve / 8. La problématique de la 1/3 personne / 9. La problématique des barèmes de capitalisation

11 Devenir un avocat entrepreneur augmenté

25/05/2019 – de 08h30 à 12h30 (durée 4 h)

Intervenant : M. Dan KOHN, Administrateur Open Law, Directeur de la prospective et de l'innovation SECIB et M. le Bâtonnier Denis JEANNEL, Avocat au Barreau d'Epinal

Spécialisations : Déontologie, Vie professionnelle - **Niveau** : 1. Initiation

Objectifs pédagogiques : Réussir sa transition digitale, repenser son business model, sa proposition de valeur, son positionnement

Programme : 1. Présentation des possibilités / 2. Constitution d'équipes qui construiront un projet innovant / 3. Présentation rapide auprès des autres participants / 4. Débat

12 S'évaluer, se vendre et savoir facturer

25/05/2019 – de 08h30 à 12h30 (durée 4 h)

Intervenant : Mme Nadine SERRES, Directrice du service formation ANAFAGC et M. le Bâtonnier Cyrille GAUTHIER, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Epinal

Spécialisations : Déontologie, Vie professionnelle - **Niveau** : 1. Initiation

Objectifs pédagogiques : Faire le point sur les principales dispositions légales et réglementaires (depuis la loi Macron). Elaborer un budget prévisionnel

Programme : 1. Evaluer les attentes et les besoins du client / 2. Se vendre en conformité / 3. Savoir facturer / 4. Le recouvrement des factures / 5. Connaître le coût de revient du cabinet

13 Actualités des baux d'habitation : nouveautés jurisprudentielles, législatives et réglementaires et focus sur la loi ELAN

25/05/2019 – de 08h30 à 12h30 (durée 4 h)

Intervenant : Me Nicolas DAMAS, Avocat au Barreau de Metz, Maître de Conférences HDR – Université de Lorraine

Spécialisation : Droit immobilier - **Niveau :** 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Identifier les nouveautés jurisprudentielles, législatives et réglementaires des 12 derniers mois. Un focus particulier sera consacré à la loi ELAN, votée le 16 octobre 2018. Détailler la riche actualité jurisprudentielle.

Programme : 1. Les difficultés à résoudre lors de la conclusion du contrat / 2. Le contenu du contrat de location / 3. La fin du bail et les aspects procéduraux

Lieu de la formation :

Palais des congrès de Vittel 1 Avenue Bouloumie, 88800 Vittel

Parcus Parking Broglie ▪ Impasse de Bischheim ▪ Tram : B, C et F ▪ arrêt Broglie

Spécialisations, durée et niveaux : voir descriptif de chaque atelier ci-dessus

Public : Avocats, Autres professions du droit

Prérequis : Connaissances de base des spécialisations ciblées

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Formation limitée à : 170 personnes

Vittel

Au cœur des Vosges, dans la station thermale **entourée de 600 hectares de parcs et forêts**, Vittel le Parc renouvelle la tradition des grands établissements des villes d'eaux en se consacrant au sport, à la santé et à la vitalité.

A voir sur place : le Casino, l'établissement Thermal - Vittel Spa, le centre équestre, le golf, le Musée du Patrimoine et du Thermalisme, un espace muséographique sur le thème de l'eau : "La Vigie de l'Eau".

Spa : www.spa-vittel.com

Golf : www.golf-vittel-ermitage.com

Hébergement et restauration : www.vittel-contrex.com



Hébergement

Tarifs préférentiels réservés aux participants du séminaire ERAGE

Nombre de places limitées

► **Vendredi 24 mai 2019** jusqu'au samedi 25 mai 2019 (arrivée 15h – départ 10h)
au **Club Med –Vittel Le Parc** situé à 200 m du Palais des Congrès.

Bulletin d'inscription à télécharger sur notre site Internet :

www.erage.eu - nombre de places limitées.

Prix par personne (incluant les activités habituelles du club, le dîner du premier soir et le lendemain, le petit-déjeuner et le déjeuner - fin de service à 14h00) :

- En chambre club double ou twin : **1 nuit : 156,60 €/pers**
1 nuit supplémentaire : 144 €/pers (sous réserve de disponibilité au moment de la demande)
- En chambre single : **1 nuit : 203,40 € /pers**
1 nuit supplémentaire : 158,40 €/pers (sous réserve de disponibilité au moment de la demande)

► **Jeudi 23 mai 2019**

A l'Hôtel Mercure jusqu'au vendredi 24 mai 2019 matin (nombre de places limitées)
158 avenue Bouloumie 88800 VITTEL (à 100 m du Palais des Congrès)

- En chambre double - **1 nuit : 128,60 €** (petit déjeuner et taxe de séjour compris)
- En chambre single - **1 nuit : 116,30 €** (petit déjeuner et taxe de séjour compris)

Et d'autres propositions sur les sites internet : www.vitteltourisme.com
ou sur le site www.booking.com

Restauration

En option pour les personnes non hébergées (cf. bulletin d'inscription Club Med à télécharger sur notre site Internet www.erage.eu ou à demander au Tél. 07 87 00 20 82.)

- Jeudi 23/05/2019 à 20h Dîner « LE RETRO » à Vittel : 40 €/ personne
- Vendredi 24/05/2019 à 13h Cocktail déjeunatoire au Palais des Congrès
26 €/ personne (fin de service à 14h.)
- Vendredi 24/05/2019 de 18h30 jusqu'à 2h Formule soirée au Club Med
Restaurant, bars, spectacle : 68 € / personne et 27 € pour les enfants
(Inclus dans le forfait pour les personnes hébergées le vendredi soir au Club Med)
- Samedi 25/05/2019 de 11h30 à 18h00 Déjeuner + activités sportives
54€ / personne et 27 € pour les enfants (Déjeuner inclus pour les personnes hébergées le vendredi soir.)

Conditions générales d'inscription

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Aucun règlement en espèces ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées qu'au vu d'une présence effective : plusieurs listes de présence pourront circuler dans les salles durant la journée de formation.

En cas d'annulation par l'avocat, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 15 jours de la formation.

Les frais concernant les options (cocktail, soirée, hébergements) sont soumis aux règles du Club Med à savoir :

La réservation peut être annulée ou modifiée sans pénalité plus de 60 jours avant la date de départ. Toutes les sommes versées par le Client sont remboursées. Néanmoins une retenue par personne de 35 euros sera appliquée pour les frais de dossier

- Du 60ème au 30ème jour précédant le Colloque, il sera retenu, à titre de pénalité forfaitaire, 20 % du prix total des prestations réservées
- Du 29ème au 15ème jour précédant le Colloque, il sera retenu, à titre de pénalité forfaitaire, 50 % du prix total des prestations réservées
- A partir du 14ème jour précédant le Colloque, il sera retenu, à titre de pénalité forfaitaire, 100 % du prix total des prestations réservées

L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 15 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les droits d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit **accompagnée du règlement et du bulletin d'inscription signé**.

Les données à caractère personnel collectées par le biais du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

↻ ***Avocat libéral :** Une demande de prise en charge individuelle peut être déposée pour le **samedi uniquement. Vendredi 24 mai 2019 : Aucune demande de remboursement individuel des droits d'inscription ne sera possible auprès du FIF PL**, car cette journée bénéficie d'une prise en charge collective. Les conditions tarifaires préférentielles des formations à prise en charge collective ↻ sont réservées aux Avocats libéraux du ressort de l'ERAGE, limitées à une seule prise en charge dans l'année dans tout le ressort de l'école. Toutefois, le participant qui bénéficierait d'une prise charge collective ↻ **sera redevable de l'intégralité des droits d'inscription à l'ERAGE : si son budget FIF PL est épuisé avant la date de la formation, en cas d'absence, s'il refuse de communiquer sa date de naissance, si l'attestation FAF URSSAF (ou notification administrative) n'est pas remise à l'ERAGE au moment de l'inscription**. Une journée viendra en déduction de votre budget annuel alloué par le FIF PL au professionnel - montant : plafond journalier.

2 pages inscription, à envoyer avant le 10 mai 2019 à l'adresse suivante :
ERAGE 4 rue de la Garde ▪ 57000 METZ ▪ Tél. : 07 87 00 20 82 ▪ lorraine.nancy@erage.eu

Participant formation continue à Vittel les 24 et 25 mai 2019

avocat libéral avocat salarié ancien bâtonnier autre profession, précisez.....

NOM.....

Prénom

Adresse de facturation

Cabinet ou structure Barreau

N° Voie :

CP VILLE

Tél. Fax.....

Mobile :Courriel



 **Si tarif préférentiel - date de naissance complète :**

Jour/Mois...../Année..... (Le FIF PL exige cette information, pour que vous puissiez bénéficier de la prise en charge collective, ainsi que votre attestation FAF URSSAF.)

MERCI DE COCHER CI-DESSOUS (1 seul atelier par demi-journée)

Vendredi, 09h - 13h00	
1	<input type="checkbox"/> Droit de la famille 1 ^{ère} partie
2	<input type="checkbox"/> Actualités en droit du travail
3	<input type="checkbox"/> Baux commerciaux : lois Pinel et Macron
4	<input type="checkbox"/> Droit des sociétés : loi Pacte

Vendredi, 14h30 - 18h30	
5	<input type="checkbox"/> Droit de la famille 2 ^{ème} partie
6	<input type="checkbox"/> Rupture du contrat de travail
7	<input type="checkbox"/> Baux commerciaux : revue jurisprudentielle
8	<input type="checkbox"/> Nvelles opportunités d'exercice

Samedi, 08h30 -12h30	
9	<input type="checkbox"/> Procédure participative
10	<input type="checkbox"/> Droit de l'accident de la circulation
11	<input type="checkbox"/>  Avocat entrepreneur augmenté
12	<input type="checkbox"/>  S'évaluer, se vendre, facturer
13	<input type="checkbox"/> Baux d'habitation

Bulletin d'inscription page 1/2

Tarifs - droits d'inscription :

Merci de cocher l'emploi du temps page 10. Si vous choisissez des options (hébergement, déjeuner, soirée) merci de joindre le bulletin spécifique Club Med à télécharger sur notre site internet www.erage.eu ou sur demande au 07 87 00 20 82 – lorraine-nancy@erage.eu

► **Avocat libéral du ressort de l'ERAGE**  **Prise en charge collective - offre réservée aux avocats libéraux du ressort de l'ERAGE :** limitée à 1 journée de formation par an dans tout le ressort de l'ERAGE, si remise de votre attestation FAF de versement URSSAF 2018, ou dispense de versement de cette cotisation ou si vous avez prêté serment cette année, de votre « Notification administrative URSSAF 2019 ». Merci de renseigner votre date de naissance, sur la page précédente.

Avocat et autre public

- Ven. 24/05/19 (8 heures) : **attestation + 50 €***
- Ven. 24/05/19 & Sam. 25/05/19 (12 heures) : **attestation + 190 €***

Jeune barreau statut libéral, du ressort de l'ERAGE :

- Ven. 24/05/19 (8 heures) : **attestation + 50 €**
- Les 2 jours (12 heures), avec atelier déontologie : **attestation + 50 €***
- Les 2 jours (12 heures), sans atelier déontologie : **attestation + 150 €***

Possibilité de prise en charge individuelle FIF PL samedi uniquement (vendredi = collectif) cf. page 9 

► Formation gratuite jeune barreau du ressort de L'ERAGE

Samedi matin, 4 heures ▪ **Jeune Barreau, date de prestation de serment :**

- DEVENIR UN AVOCAT ENTREPRENEUR AUGMENTÉ
- ou S'ÉVALUER, SE VENDRE ET SAVOIR FACTURER

Offre réservée aux avocats jeunes barreaux du ressort de l'ERAGE ayant prêté serment après novembre 2017, dans la limite de 12h/an par avocat.

► Si vous ne bénéficiez pas des conditions ci-dessus :

Avocat* et autre public

- 140 € /** demi-journée (4 heures)
- 280 € /** journée (8 heures)
- 420 € /** 2 jours (12 heures)

Jeune barreau*

- 100 € /** demi-journée (4 heures)
- 200 € /** journée (8 heures)
- 300 € /** 2 jours (12 heures)

**Possibilité de prise en charge individuelle FIF PL samedi uniquement (vendredi = collectif) cf. page 9 *

Options : hébergement, déjeuner, soirée

merci de joindre le **bulletin spécifique CLUB MED** à télécharger sur notre site internet www.erage.eu ou qui vous sera envoyé sur demande au 07 87 00 20 82 ou lorraine-nancy@erage.eu


***Avocat libéral :** voir conditions générales page 9.

J'accepte les conditions générales page 9.

Montant total à régler : **Cachet du cabinet :**

Date et signature du participant :

Pièces à joindre :

- ① Bulletin d'inscription 2 pages
- ② Chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE
- ③  Prise en charge collective : attestation FAF URSSAF
- ④ Options : hébergement, déjeuner, soirée, merci de joindre le bulletin spécifique CLUB MED à télécharger sur notre site internet www.erage.eu

Accès à Vittel

Lieu des formations :

PALAIS DES CONGRÈS DE VITTEL

1 Avenue Bouloumié - 88800 VITTEL

PARKING Rue Charles Garnier « Bonne Source »

ACCÈS

Par la route : Par la route : à 127 km de Metz (A31 – D913) / à 150 km de Dijon (A31) et de Besançon (D164-N57) / à 197 km de Strasbourg (N4 – A4) / à 350 km de Paris et Lyon (A31)

En train : Gare de Vittel (à 500 m du Palais des Congrès)
Plusieurs dizaines de liaisons TGV quotidiennes depuis Paris desservent directement les gares lorraines d'Épinal, Metz, Nancy et Vittel en correspondance. Liaisons directes en gare TGV Lorraine vers Roissy CDG (1h15) et toutes les gares du réseau TGV.

Taxis Vittelais : tél. 03 29 08 03 46

En Avion :

Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine

